

Guyancourt 01 30 03 22 93
Aubevoye 06 82 45 48 18

COMPTE RENDU DE LA SEANCE MENSUELLE DU COMITE D'ETABLISSEMENT DU 26 AVRIL 2000

1) Réimplantation d'une partie de la DPR (X84) représentant 245 postes.

Conséquences : 750 personnes à déplacer entre la Ruche et l'avancée et inversement.

Préparez vos valises mais ne la videz plus.

2) TCR2 (2100 personnes fin 2002) et Diapason 2.

Une réflexion est en cours pour déterminer les services « arrivants ». à priori, l'ingénierie sera privilégiée donc l'informatique, oui, mais la comptabilité, non.

3) Déplacements :

Depuis le début de l'année, les « ordres » de mission remplacent les « titres » de mission.

Différence : le voyageur doit maintenant documenter le coût provisionnel

L'enveloppe mensuelle (pas la rallonge) doit être remise en fin de mois

Conséquence : l'attente du remboursement sera plus longue.

4) Situation de l'emploi au TCR :

7047 salariés + 2273 prestataires (dont 1051 techniciens métiers)

5) Véhicules Diesel : Les véhicules Diesel se vendent très bien (+30% par rapport aux prévisions)

Conséquences : le personnel ne peut plus en commander avant Juillet voire plus.

6) Brevets : Au TCR 273 brevets ont été déposés, ce qui représentent plus de 60% du groupe. Ces brevets sont en général récompensés par une prime de 5000 fr. + charges sociales à diviser par le nombre d'auteurs.

7) Situation des BAC + 2 : Embauchés à 206, ils passent à 285 au bout de 18 mois.

Après 5 ans, 90% sont à 305, quelques uns à 335, d'autres en PST.

Conséquences : pour une majorité d'entre eux, ils ont « l'espoir » de passer de 305 à 400 au bout de 35 d'ancienneté.

8) Vie du CE : M.Pavlovic (CGT) est élu Président de la commission Aubevoye par 6 voix contre une à Mme Coustaury (SUD). La CGC refusant le poste de secrétaire, SUD présentera Mme Coustaury à ce poste au prochain CE.

9) Vie du CE (2) : Le protocole d'accord de gestion inter CE de la Région Parisienne concernant l'Entente Sportive Renault est approuvé à l'unanimité.

Au CE de Mai, une consultation sur la réorganisation du service « Achats Biens d'Equipements », sera effectuée.

COMpte RENDU DE LA REUNION MENSUELLE DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 28 AVRIL 2000

Vendredi dernier a eu lieu la réunion mensuelle des délégués du personnel. Une fois de plus la direction a répondu aux questions déposées par les délégués. Quand on dit répondu c'est vite dit, car le langage est toujours à peu près le même.

⊕ Soit c'est pas de son ressort (voir les salaires et autres sujets concernant les rémunérations, c'est au niveau central).

⊕ Soit c'est pas la direction de l'établissement mais c'est le directeur de telle ou telle direction et c'est donc pas le représentant de la Direction, qui d'ailleurs n'est pas au courant.

⊕ Soit c'est bien de son ressort, alors là il y a plusieurs solutions:

➤ La plus simple pour elle, c'est non sans commentaires, et passons à la question suivante.

➤ Un peu plus compliqué:

➤ Elle est d'accord, cela sera fait, mais il y a les délais....

Alors là cela peu durer un certains temps (comme aurait dit Fernand Reynaud). Rappelez vous il y a plus de 2 ans elle avait accepté le flétrage des locaux syndicaux sur les totems signalétiques. Vous les avez vu ? Non, mais dans ce genre de promesses elle a une réponse toute faite : "c'était pas moi c'était Monsieur X qui était à ma place."

➤ Elle est d'accord, mais cela ne dépend pas

d'elle, et là on se retrouve dans le cas cité plus haut, il lui faut plus d'informations pour la suite à venir.

En fait les réunions mensuelles font partie du rituel institué pour la bonne conscience de tous, et il n'y a pas beaucoup de problème résolus.

Pourtant ce mois ci deux sujets ont retenu notre attention.

Tout d'abord la mise à jour des compteurs individuels des jours de congé, suite aux jours collectifs de la fin de l'année 1999. Le responsable des relations sociales avait affirmé en réunion du comité d'entreprise (à 2 reprises) puis lors d'une des délégués du personnel que les samedis seraient rajoutés chacun à la valeur d'un jour, hors voici que le responsable du service des payes, lui, appliquant, des simples mécaniques de décomptes a fait une note de service à toutes les secrétaires pour rajouter manuellement ces jours mais pour seulement 0.8 de coefficient par jours de congés. Nous avons demandé au responsable des relations sociales si oui ou non il y avait plusieurs langages au sein de l'établissement, et si ce n'était pas le cas il devait faire appliquer ce qu'il avait dit en CE et en DP: 1 jour pour 1 jour. Affaire à suivre.

Le deuxième sujet est la CASA. Mais là, à part des brides d'informations toutes aussi incomplètes les unes que les autres, il n'y avait rien de nouveau. Les signatures sont toujours à venir, et rien n'est bien figé.

LA REVOLUTION SELON LE BARON ANTOINE-ERNEST SELLIERE DU MEDEF.

On ne le savait pas, mais le Baron Sellière, président du MEDEF, le syndicat des patrons est un novateur, un de ces hommes rares qui font bouger la société, en un mot, un révolutionnaire, un vrai.

Estimant que la législation du travail en France n'évolue pas assez vite vers le degré zéro de protection des travailleurs et la toute puissance pour les employeurs, il s'est institué Grand Timonier de la réforme.

Il a donc entrepris de "révolutionner" le code du travail. C'est que les "entrepreneurs" -comme on dit parce qu'exploiteurs c'est pas poli- sont bien à plaindre. Ils sont bridés, emprisonnés même, dans des lois sociales qui les empêchent de donner toute leur mesure. C'est ainsi qu'on leur interdit, théoriquement, de vider n'importe quel salarié pif-paf, comme ça vite fait, "Ta tranche me revient plus, tu dégages". Comment embaucher quelqu'un dans ces conditions, lui presser le citron et ensuite le virer paisiblement pour prendre un plus jeune, moins payé et mieux formé.

Evidemment, ça n'empêche pas certains "entrepreneurs" de pratiquer le licenciement minute ou de jouer de

l'intimidation ("Vous me donnez votre démission tout de suite ou je vous licencie sur le champ"), mais il y a toujours le risque de tomber sur un teigneux qui connaît ses droits et les fait respecter.

Reste l'intérim et les CDD, une affaire qui marche : 127 000 intérimaires en 1982, 447 000 en 1999, trois fois plus comme les CDD passés de 306 000 à 892 000. Mais, aux yeux du patron des patrons, ce n'est pas encore assez. La Révolution, vous dit-on : Toujours plus pour les "entrepreneurs". Et pour les salariés, toujours plus aussi... de précarité.

Voilà donc notre Génie du MEDEF en campagne pour l'égalité ! L'égalité des salaires ? Que tout le monde ait un revenu annuel égal au sein par exemple (7 millions par an). Pas du tout ! Ca, ce n'est pas de l'égalité, c'est de la démagogie ! Et Petit Père des patrons n'est pas un démagogue. Sa proposition à lui, c'est la précarité pour tous ! Il souhaite créer un contrat de travail révolutionnaire qui, s'il voit le jour, fera comme les algues toxiques de la Méditerranée : il envahira tout et fera crever le reste. Il s'agirait d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI)... d'une durée de cinq ans

maximum ! Un contrat à **durée indéterminée déterminée** ! Il fallait oser ! Mais pourquoi pas, après tout, puisque maintenant la toute puissance patronale va jusqu'à inverser le sens des mots !

Cela dit, se payer la bobine de Sellière n'empêche de prendre la mesure du sale coup qui se prépare. Si ce nouveau contrat de travail voit le jour, ce sera un gigantesque bond en arrière : le retour à ce qu'on appelait autrefois le **tâcheronnage**, interdit depuis l'entre-deux guerres. Les salariés se présentaient alors à l'embauche et, comme au marché aux esclaves, le patron (ou le contre-maitre) décidait : "Toi, tu travailles, tant de jours ou tant de semaines. Toi, tu rentres chez toi et tu reviens demain. Toi, inutile de revenir.". Les salariés étaient embauchés pour une tâche, un chantier ou une saison, puis, la "tâche" achevée, virés sans indemnités...

L'affaire concerne tous les salariés et les chômeurs. Mais aussi et peut-être d'abord les jeunes menacés d'esclavage. Le patron des patrons se prend pour Néron ! Alertez les bébés !

FAIS CE QU'ON TE DIT, NE FAIS PAS CE QU'ON FAIT !

* Un syndicat, qu'est-ce c'est ? ça ne sert à rien, c'est comme la politique, moi, je ne m'occupe que de mes affaires, les autres, je m'en fiche *, entend-on souvent. Des idées que les patrons sont très contents de voir répandues parmi leurs salariés.

Parce que, pour ce qui les concerne, les patrons ont leur propre syndicat : le MEDEF. S'il ne s'appelle plus syndicat, c'est peut-être pour mieux laisser croire aux salariés que les

syndicats, c'est mauvais. Le syndicat des patrons qui ne dit pas son nom se donne pourtant bel et bien pour but de défendre collectivement les intérêts patronaux face aux salariés et de trouver l'oreille, souvent complaisante, de l'Etat et du gouvernement.

Des salariés inorganisés face à des patrons organisés, c'est le meilleur moyen de se faire exploiter jusqu'au trognon, collectivement et individuellement.